

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trente juin à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard CONVERT, Maire.

**Présents** : Mme BRUSTEL, Mr GARNIER, Mr DELABRE, Mme THIEBAULT, Maires Adjoints ;

Mme ALLIBERT, Mr ARSAC, Mme COZE, Mme DE ALMEIDA, Mr FIALON, Mr HARITCHABALET, Mme LE GOFF, Mr MAYRAND, Mme PEYRON, Mr ROCHER, Mr TRANCHARD, conseillers municipaux.

**Excusés** :

Mme BOURDELAIN a donné procuration à Mme ALLIBERT  
Mme FERREBOEUF a donné procuration à Mme THIEBAULT  
Mr GIBERT a donné procuration à Mr FIALON  
Mr JOUVET a donné procuration à Mr DELABRE  
Mr MENINI a donné procuration à Mr ROCHER  
Mme MIALON a donné procuration à Mr GARNIER  
Mr POURHADI a donné procuration à Mr MAYRAND

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA, Mr HARITCHABALET

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL (SDEC), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS (SDEG), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE (SDE43), LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT DE LA LOZERE (SDEE) ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.**

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de **CHADRAC** a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de **CHADRAC**, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de **CHADRAC** au groupement de commandes précité pour :
  - L'acheminement et la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel ;
  - La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43) ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune de **CHADRAC** pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de **CHADRAC**, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et/ou d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de **CHADRAC**.

Cette délibération est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

Le Maire,

Gérard CONVERT

### **ELECTION DES DELEGUES EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

- *Mise en place du bureau électoral :*  
Monsieur Gérard CONVERT, Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
Monsieur Marc DELABRE, Adjoint est désigné secrétaire.  
Madame BRUSTEL Elisabeth, Monsieur FIALON Jacques, Madame LE GOFF Patricia et Monsieur ARSAC Michael complètent le bureau.

Monsieur le Maire invite les conseillers à procéder au vote pour la désignation de 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Ont été élus :

THIEBAULT Arlette liste « Gardons toujours le Cap » Déléguée  
CONVERT Gérard liste « Gardons toujours le Cap » Délégué  
BRUSTEL Elisabeth liste « Gardons toujours le Cap » Déléguée  
MAYRAND Michel liste « Gardons toujours le Cap » Délégué  
ALLIBERT Magalie liste « Gardons toujours le Cap » Déléguée  
FIALON Jacques liste « Gardons toujours le Cap » Délégué  
ROCHER Dominique liste « L'avenir de Chadrac » Délégué  
MIALON Martine liste « Gardons toujours le Cap » suppléante

GARNIER Gabriel liste « Gardons toujours le Cap » suppléant  
BOURDELAIN Marie Jo « Gardons toujours le Cap » suppléante  
COZE Suzanne liste « l'Avenir de Chadrac » suppléante

## CONSULTATION CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS LA BOUTEYRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la rétrocession des espaces verts de la Bouteyre par l'OPAC, on constate aujourd'hui un manque d'entretien flagrant, avec des zones herbagées non entretenues.

Monsieur le Maire propose de faire établir un constat, et de consulter des entreprises d'insertion pour l'entretien de ces espaces verts.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

## VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

Monsieur Marc DELABRE, Maire Adjoint en charge de la Commission Sport et Vie Associative, présente les propositions d'attribution de subventions élaborées en séance de travail par la Commission.

### ASSOCIATIONS DE CHADRAC

#### Associations sportives

<b>A.S CHADRAC FOOTBALL</b>	4.500 €
Subvention complémentaire	1.800 €
Subv. Aide à l'emploi	2.375 €
<b>HOP LE PUY CHADRAC CHADRAC</b>	1.500 €
Subv. Aide à l'emploi	500 €
Subv. Except. Rythmes Scolaires	700 €
<b>CYCLO UFOLEP CHADRAC</b>	250 €
<b>VELAY ATHLETISME (10km de Chadrac)</b>	500 €
<b>TENNIS CLUB POLIGNAC CHADRAC</b>	100 €
Subv. Aide à l'emploi	200 €
<b>JUDO ESPALY-CHADRAC</b>	400 €
<b>TAEKWONDO</b>	1.500 €
Subv. Except. Rythmes Scolaires	700 €

#### Amicales de Parents d'Elèves

AMICALE H.GALLIEN	3.800 €
-------------------	---------

(Michael ARSAC, Président de l'APE ne participe pas au vote)

### Autres Associations

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	900 €
AMIS DE CHADRAC	900 €
CLUB LES VALENTINES	800 €
F.N.A.C.A	700 €

### ASSOCIATION V.M.A.C – CENTRE SOCIAL 43.500 €

(Mme THIEBAULT, Mr FIALON, Mme BRUSTEL ne participent pas au vote)

Abstentions : 5 ( ROCHER, ARSAC, DE ALMEIDA, COZE, MENINI)

Pour : 17

### ASSOCIATION MAISON POUR TOUS 78.013 €

### ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL OU HUMANITAIRE

RESTOS DU CŒUR	400 €
SECOURS POPULAIRE	300 €
APAJH	100 €
P.E.P 43 ALLO ECOUTE ADOS	100 €
COMITE RESISTANCE	70 €
MEDIANE	100 €
C.I.D.F	120 €
DUNE A L'AUTRE	0 € ➤

(Pour 6 : CONVERT, LE GOFF, PEYRON, THIEBAULT, BRUSTEL, ROCHER

Abstentions : 4 : FERREBOEUF, MENINI, TRANCHARD, HARITCHABALET

Contre : 13)

### DIVERS

COMITE DE JUMELAGE	1 650 €
PESA MOTENA	200 €
SOLIDARITE INTEMPERIES HTE LOIRE	1.000 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent ces propositions.

### TRAVAUX MAISON POUR TOUS

Monsieur Marc DELABRE, Maire Adjoint, présente les devis reçus concernant l'aménagement du hall de la Maison Pour Tous, dans le cadre du projet de création d'un bar associatif.

Il propose de retenir l'entreprise PORTENENEUVE pour les travaux de modification de l'installation électrique suite à la suppression des cloisons pour un montant de 1.500 € HT, ainsi que l'entreprise FILLERE pour les travaux de plâtrerie, peinture et isolation pour un montant de 3.621,70 € HT.

Ces travaux pourraient être réalisés mi-juillet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition, et autorisent Monsieur le Maire à passer commande.